

## **ARRÊTÉ DU MAIRE** **N°114/24**

**Police Municipale**  
(PVH/SL/CR)

Le Maire de la Ville de L'AIGLE,

VU notamment les articles L 2113 - 1 à 2213 - 6 du Code Général des Collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité municipale de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la sûreté et la commodité de la circulation et du stationnement en ville, lors de « LA FETE FORAINE DE L'ASCENSION", organisée du MERCREDI 8 MAI 2024 au DIMANCHE 12 MAI 2024,

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La circulation des véhicules de toute nature sera **INTERDITE** :

■ Avenue Comtesse de Ségur, portion comprise entre la sortie d'INTERMARCHÉ et la rue du Paradis.

■ Du lundi 06 mai 2024 à 13 h 00 au lundi 13 mai 2024 à 08 h 00.

**ARTICLE 2 :**

Une signalisation appropriée sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

**ARTICLE 3 :**

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de Poste de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire de L'AIGLE,  
Conseiller départemental de l'Orne

**Philippe VAN-HOORNE**